

## **DOCKS DES PETROLES D'AMBES (Les)**

Déclaration au titre de l'article 223-16 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés  
Financiers

<b>Date</b>	<b>Nombre d'actions composant le capital</b>	<b>Nombre de droits de vote BRUT</b>	<b>Nombre de droits de vote NET</b>
30/04/2015	97 800	97 800	97 800